

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-205 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 6 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (*jusqu'à la délibération n°2022-184*), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-176*), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD *à partir de la délibération n°2022-185*), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Attributions complémentaires de subventions 2022 aux associations dans le domaine du sport

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la CCPA a la possibilité d'apporter son soutien aux associations dans le domaine du sport. Il propose d'apporter des compléments et correctifs pour l'année 2022.

. Par délibération du 30 Juin 2022, le Conseil communautaire a octroyé des aides dans les domaines du sport conformément à ses statuts et suite à l'appel à projet clos le 04/01/2022, notamment à l'association Triathlon Ambérieu-en-Bugey pour le championnat du monde IRONMAN 70.3 pour un montant de 500 euros. Le projet ayant été abandonné, il propose l'annulation de la subvention accordée.

. Dernièrement, la CCPA a reçu une demande de subvention de la part de l'association Move Dance de Loyettes, pour une participation aux championnats de France 2022 de danse de rock sauté de l'une des adhérentes à l'association (Loan Plenecassagne). La jeune danseuse a atteint la 3^e place. Sélectionnée pour la coupe du monde en Autriche, elle a accédé à la 14^e place. Elle participera également au Championnat du Monde le 12 novembre 2022 à Caluire.

M. Jean-Pierre GAGNE propose d'honorer cette demande à hauteur de 500 euros.

. Sur simple présentation de leur labellisation, les clubs sportifs labellisés école de sport, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 800 €. Le club de canoë kayak de la vallée de l'Ain vient de présenter son attestation. Aussi, il est proposé de lui accorder le montant de subvention réservé aux écoles de sport.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la subvention à l'association Triathlon Ambérieu-en-Bugey de 500 euros.
- DECIDE de verser les subventions suivantes :
 - Move dance : 500 €
 - Club canoë kayak vallée de l'Ain : 800 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022
Publiée le **02 DEC. 2022***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

